

### Edito

Ce mois d'octobre se caractérise par une rentrée sociale tendue, avec des conflits essentiellement centrés sur le pouvoir d'achat des salariés.

Mon propos n'est pas de porter un jugement sur le déroulement de ces conflits, mais d'en aborder les conséquences et en particulier celui qui a conduit à une flambée des carburants.

Durant la durée du conflit, le constat est accablant, nous avons enregistré une dérèglementation du prix des carburants.

Les usagers ont été les victimes des fluctuations du prix des carburants à la pompe. Comme si d'un seul coup, ce marché qui était encadré et aidé (les 30 cts d'aide était toujours en vigueur) était entièrement libéré et autorisait les stations-services à pratiquer les prix les plus invraisemblables. Des écarts de plus de 50 cts sur un même carburant étaient monnaie courante dans la même ville.

Durant cet épisode aucune réaction des autorités n'est venu mettre fin à cette période anarchique, confirmant une fois de plus, l'incapacité chronique de réactivité et d'adaptation de notre administration.

Le Maire

### Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a tenu séance ce vendredi 28 octobre 2022, dans la salle du conseil à la mairie.

- Adoption de la convention de déneigement avec le GAEC de ROUSSES pour l'hiver 2022 – 2023 aux mêmes conditions tarifaires que l'année précédente
- Désignation de Claude GRELLIER comme coordonnateur communal pour le recensement 2023 et recruter Elodie BOUTELLIER comme agent recenseur de la commune
- Suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG48 (Centre De Gestion de la Lozère), le Conseil a autorisé le Maire à ratifier la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes en lien avec le CDG48.

- Le Conseil a procédé à des délibérations modificatives sur le Budget Principal de la commune et sur les budgets annexes Transport Tapoul et Via Ferrata.

Ces opérations ont pour but d'affecter aux dépenses imprévues survenues en cours d'exercice les crédits nécessaires. Mais aussi surtout en cette année 2022, d'alléger les charges du Budget Principal qui enregistre comme tous les budgets communaux, les hausses de carburants, d'électricité et d'énergie...

D'ores et déjà, le Maire a indiqué qu'au regard des hausses envisagées dans tous les domaines (électricité, carburants...) et du désengagement progressif de l'Etat qui annonce une baisse de la DGF, principale ressource des communes de notre taille, l'exercice budgétaire 2023 serait contraint si l'on voulait continuer, à maîtriser la fiscalité locale.



### Point de situation sur les travaux

► **La rampe d'accessibilité pour le temple de Rousses** : Pour finaliser l'ouvrage, une place de stationnement pour personne à mobilité réduite va être prochainement matérialisée, ainsi que le cheminement de cet emplacement jusqu'à l'accès à la rampe d'accessibilité.

Dès que le tout sera opérationnel, un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris, il concerne en premier lieu, les fidèles, bien souvent extérieurs à la commune, qui le dimanche, quand ils se rendent au temple, s'exemptent de faire à pied le trajet entre la place du village et le temple.

- Désignation de Philippe BOUTELLIER en tant que correspondant incendie.
- Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable le Conseil a redéfini les durées d'amortissements tant pour le budget principal que pour les budgets Via Ferrata et Transport Tapoul.
- Le CDG48 a proposé aux communes qui le souhaitent d'héberger leur site internet moyennant un abonnement annuel de 50 €. Le Conseil a répondu favorablement à cette proposition, car Sonia, notre secrétaire de mairie, qui gère le site pour Bassurels a suivi la formation dispensée par le CDG48 et nous permet d'avoir ainsi, une meilleure réactivité à l'actualité.

### Photovoltaïque

Le SDEE48 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures du patrimoine communal.

Le Conseil a décidé d'y répondre favorablement afin qu'une étude de faisabilité soit conduite sur la commune, ce qui se traduira par la signature d'une convention entre le SDEE48 et notre commune, une étude d'opportunité (évaluation de la production, une analyse économique et une comparaison vente totale et autoconsommation) et enfin une restitution du rapport d'aide à la décision.

- Lors du dernier Conseil Communautaire, il a été décidé de poursuivre l'étude de faisabilité de traitement des eaux de consommation dans 8 communes. Rousses étant concerné, le seul traitement envisagé, est un traitement UV en sortie de bassin. Toutes les autres solutions ayant été repoussées à notre demande expresse. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier.

Une ébauche de solutions pour répondre aux besoins d'eau du territoire a été répertoriée, au nom de notre commune, le Maire a pris position sur ce dossier qui doit être la priorité de la Com Com, jusqu'à la fin du mandat.

- Par courrier le SDEE48 nous a invités à programmer des travaux de voirie. Le Conseil a jugé indispensable de surseoir, dans l'attente de la communication de la programmation de la réfection de la D 907, tel que cela a été fait entre le Mazel et les Vanels. Selon le calendrier, nous aurons à nous positionner sur la réfection ou pas du tronçon de route situé sur le territoire communal qui relève financièrement de notre seule commune.

### Illuminations 2022

Les illuminations de fin d'année sont reconduites afin de donner à notre village un air de fêtes qui lui sied bien.

Bien entendu, afin de modérer le coût pour les habitants qui participeront, il sera conseillé d'éteindre vos guirlandes et autres en allant vous coucher.

La Balade des illuminations, avec la navette et le goûter se déroulera à partir de 17 h 30 le

**Mercredi 28 décembre 2022**



### Adressage

Pour mener à bien le projet d'adressage, le Conseil a mis en place un Comité de Pilotage, qui sera composé de 3 Conseillers : Evodie HERAIL, Philippe BOUTELLIER et Hugo GHISLAIN qui seront assistés par les employés communaux : Sonia GONDROY et Marc HERAIL.

Leur première étape de la « Base Adresse Locale » consiste dans le bourg principal et tous les hameaux de recenser exhaustivement toutes les rues, voies, chemins, impasses...

Ce repérage fait, il sera transmis au Conseil qui arbitrera afin de valider cette étape. Le résultat sera publié sur le site internet.

### Calendrier de fin d'année

- **Vendredi 16/12 à 20h30** : Conseil Municipal
- **Samedi 17/12 à 12 h 30** : repas du Conseil et du Personnel Communal
- **Samedi 14/01 à 12 H30**: Cérémonie des Vœux de la Municipalité
- **Jeudi 19/01 à 12 h 30** : repas des Aînés